

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230703-D2023630-DE  
Reçu le 05/07/2023

délibération :  
D\_2023\_6\_30

L'an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Présents : 15

**Présents** : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Achat des bâtiments de  
l'ancienne carrosserie à  
l'Etablissement Public Foncier  
Nouvelle Aquitaine (EPFNA)**

**Pouvoirs :**

Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Jean-Marie  
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle  
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MOREAU Yannick, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Monsieur COLLET Cédric

**Secrétaire de Séance :** Madame Véronique LANOË-MALIVERT

**Précisons l'arrivée de Madame Annick CHEVALERIAS qui reprend son droit de vote.**

« Conformément à la convention opérationnelle n°16-19-080 en date du 25 juin 2019 et son avenant n°1 en date du 15 mars 2020, l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) s'est porté acquéreur de la propriété sise 103 rue du Bourg à Dirac, cadastrée section B n°1477 et n°2653 en date du 3 aout 2020 au prix de 58 000€.

Madame la Maire propose à l'EPFNA de procéder au rachat de ladite propriété au cours du deuxième semestre 2023. Le service finance de l'EPFNA a réactualisé le prix de cession. Le nouveau montant s'élève à 60 902.94 € HT soit 61 467.33 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** l'acquisition de la propriété cadastrée section B n°1477 et n°2653 sise 103 rue du Bourg à DIRAC, pour le montant de 60 902.94 € HT soit 61 467.33 € TTC (soit soixante et un mille quatre cent soixante sept euros et trente centimes toute taxe comprise)

**DIT** que les frais d'actes et afférents seront à la charge de la commune,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent à ce dossier ».

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

*Le Maire,*

Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 05/07/2023

